

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2022/53**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
22/03/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt deux et le mercredi 06 avril à 17h00

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (23): Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI - Jean Charles GIABICONI – Isabelle GIUDICELLI – Christophe GRAZIANI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Marjorie PINDUCCI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI

Pouvoirs (6) : Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI - Ange LAMBERTI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI - Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PAQUALI - Jean Pierre VALDRIGHI donne pouvoir à Muriel BELTRAN – Maria GAROBY donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI -

Absents (8) : Christiane ALBERTINI – Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Jean François MATTEI – Charles MARCELLI – Pierre NATALI – Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Office tourisme Intercommunal – Attribution de subvention – Année 2022

MONSIEUR Fortuné FELICELLI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

- Vu la loi N02021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République
- Vu le projet de convention ci-annexé
- Vu la demande de l'Office de tourisme Intercommunal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'attribuer à l'Office de Tourisme Intercommunal une subvention de fonctionnement de fonctionnement de 300.000 € pour l'année 2022,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment une convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 définissant l'objet, le montant et les conditions de la subvention attribuée.

Fortuné Felicelli ; Pierre-Antoine Pasqualini ; Isabelle Guidicelli ; Muriel Beltran, Jean Marc Mattei ne participent pas au vote

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus


**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARANA GOLO**
Le Président de la Communauté
de Communes Marana-Golo

Jean DOMINICI

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20220406-2022-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

Affichage : 19/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

